

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX : Membre

Admissibilité

Peut devenir membre toute femme qui:

- S'intéresse à la cause des femmes et des enfants victimes de violence conjugale;
- Montre un intérêt marqué pour l'amélioration de la condition féminine ;
- Souscrit aux objectifs et valeurs de La Maison d'Ariane.

Droit des membres

Chaque membre a le droit:

- De voter lors des assemblées générales, des élections et des référendums organisés par l'organisation.
- De se porter candidate à toute élection tenue dans le cadre de La Maison d'Ariane.
- De participer aux activités organisées par La Maison d'Ariane et de bénéficier de tous les services offerts aux membres.

Conditions d'admission

- La candidate doit soumettre une demande officielle d'adhésion au Conseil d'administration.
 - Une fois l'adhésion approuvée, chaque membre recevra une carte annuelle signée par un membre du Conseil d'administration.
-

